

CR du 2^{ème} comité consultatif « Sécurisation de l'avenue Charles de Gaulle »

Le 11/05/2021 de 18h15 à 20h45
CR rédigé le 12/05/2021

Collèges citoyens

Présents

Mmes Cuisy, Ivanovic, M. Bagland, Bertrand, Gaillard, Picard, Prieur, Rigault

Absents

MM Belin et Pomies

Collèges associatifs

Présents

Mme Hervy (Vineuil Environnement), Mme Travert (FCPE), M. Bourgeon (Prévention routière)

Excusé

M. Trayssac (Prévention routière)

Collèges élus

Présents

Mme Claudon, M. Rebiffé

Excusé

M. Martinet

Absents

Mme Boret, M. Girault

Animation : M. Blanchet

Co-présidents : MM Gibert, Fornasari

L'ordre du jour est rappelé dans un premier temps : débriefing, discussion et débat sur les différentes solutions apportées et leurs évolutions, vote des solutions par thème et zone géographique (embellissement, pollution sonore, sécurisation, circulation).

Les participants sont informés des réponses apportées par les Services Techniques de Vineuil aux interrogations issues de la réunion du 15/04/2021.

I. Debriefing :

- L'avenue est un axe majeur de Vineuil. L'ajout de contraintes de circulation entraînerait un report des véhicules sur les rues adjacentes non prévues pour ça.
Il faut conserver le rôle principal de cet axe en améliorant la sécurisation des carrefours et des passages traversant, en adéquation avec l'étude en cours.
- L'accidentologie connue des Services reste très faible. De même, conformément aux chiffres fournis, le ressenti de vitesse excessive est différent de la réalité (2 % des véhicules dépassent les 60 km/h). Cependant, les contrôles de police peuvent être augmentés.

- La modification de l'enrobé (ex : réduction visuelle) peut être envisagée lors de la réfection de la voirie.
- La pose d'un enrobé anti-bruit semble peu efficace.
- Une étude et une mise à jour de la signalisation est prévue.
- Un marquage au sol spécifique peut être envisagé au carrefour avec la rue Verlaine afin d'alerter les automobilistes.
- La végétalisation de la partie droite (sens Blois/Vineuil) est possible.
- Définition d'une voie classée T4 : Doit résister au passage de 50 poids lourds par jour sur une durée de 20 ans.

II. Discussions et débats :

- La commune pourrait faire appel à l'expertise d'un cabinet extérieur pour mener une étude stratégique globale sur l'avenue Charles De Gaulle (circulation, sécurité, bruit, aménagements). Le comité est cependant conscient du coût d'une telle initiative et du temps que cela pourrait donc prendre.
- Un participant aimerait connaître l'efficacité de dispositifs anti-bruit en se basant, par exemple, sur des dispositifs installés dans d'autres communes. Après retour d'un autre participant, il semble qu'un revêtement spécifique sur la chaussée réduise le volume sonore de 3 db.
- De même, une étude chiffrée des options possibles de barrières anti-bruit serait opportune (claustras végétalisées, parois utilisant les nouvelles technologies...).
- Une réduction visuelle de la chaussée devrait être expérimentée sans attendre la réfection de la voie à l'aide de peintures non permanentes, cela afin de tester l'efficacité du dispositif.
- Le réaménagement du carrefour avec les rues De Vigny et Chénier pourrait passer par la création d'un giratoire. Vu son usage actuel, l'espace arboré entre Intermarché et la Caisse d'Épargne pourrait être utilisé à cet effet. La question d'un changement de priorité sur ce carrefour est également évoquée (via un stop ou des cédez le passage).
- La question de transformer l'avenue Charles De Gaulle en une avenue prioritaire à tous ses carrefours est débattue. Cela renforcerait son rôle d'axe entrant principal en facilitant la circulation de tous les véhicules, poids lourds y compris, tout en concentrant le trafic sur cet axe uniquement, laissant les rues adjacentes, destinées aux riverains, plus sereines. Ce changement fait craindre une augmentation de la vitesse sur l'axe, quand bien même les chiffres des radars de comptage sont normaux, et avec la vitesse c'est l'augmentation de la pollution sonore qui est pointée. Par ailleurs un tel changement pourrait gêner la fluidité du trafic au niveau des carrefours durant les heures de pointe.
- La solution concernant la priorité de l'avenue sur les autres voies se trouve peut-être dans un entre-deux : prioritaire sur certains carrefours mais pas sur d'autres.

III. Listing et vote des solutions :

Une demi-heure avant la fin initialement prévue du comité, les membres votent les solutions par thème et zone géographique si les discussions entre les membres n'ont pas mené à un consensus.

L'avis consultatif est établi par point, il est à compléter et mettre en forme a posteriori avant renvoi aux membres puis distribution aux élus.

- Quelques membres questionnent l'utilité du comité consultatif : ses effets ne semblent pas immédiats, et le travail fourni pourrait être fait par un cabinet spécialisé plus compétent sur le sujet : M. Gibert répond qu'il ne faut pas se méprendre sur les priorités de la ville : si d'énormes dépenses ne sont pas envisageables, de plus modérées, en revanche, le sont. Un cabinet d'étude coûte par ailleurs très cher, et s'il propose des solutions objectivement performantes, elles ne le sont pas forcément pour les riverains.
- Mme Claudon intervient sur la question du suivi des solutions proposées par le comité : M. Blanchet répond que l'avis consultatif sera rédigé prochainement, pour être renvoyé en seconde lecture aux membres du comité avant d'être distribué aux élus et au public. Les différentes propositions du comité pourront être approuvées et appliquées (dans un calendrier défini par les élus), refusées ou bien encore se voir remplacées par une solution alternative similaire. Dans les deux derniers cas, la raison en sera motivée.